



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME

Cent seizième session

Rome, 3-7 novembre 2014

**Évaluation de l'efficacité des activités de la FAO dans les pays – Synthèse
des évaluations dans des pays à revenu intermédiaire:
Arménie, Colombie, Sri Lanka et Viet Nam**

RÉPONSE DE LA DIRECTION

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Daniel J. Gustafson

Directeur général adjoint (Opérations)

Tél.: +39 (06) 570-56320

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1927f

1. Le rapport de synthèse d'évaluations rassemble des conclusions et des recommandations communes aux quatre évaluations récemment menées sur les programmes et les activités de la FAO dans les pays à revenu intermédiaire suivants: Arménie (2013), Colombie (2014), Sri Lanka (2012) et Viet Nam (2013).
2. Le rapport présente une série de questions et de thèmes à l'intention de la Direction et une seule recommandation y est formulée, à savoir qu'il faudrait élaborer une stratégie globale relative à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. La Direction se félicite de l'analyse présentée dans le rapport et est convaincue que les conclusions énoncées contribueront aux nombreux efforts consentis en vue d'améliorer les résultats de la FAO au niveau national, non seulement dans les pays à revenu intermédiaire, mais aussi de manière plus générale.
3. Le groupe des pays à revenu intermédiaire compte de nombreux Membres de la FAO aux caractéristiques différentes, ce qu'illustre la situation des quatre pays évalués. Leur population va, par exemple, de 3 millions à 90 millions d'habitants et leur revenu national brut (RNB) de 5 000 à 12 000 USD. Alors que le secteur agricole contribue à moins de 7 pour cent du produit intérieur brut (PIB) de la Colombie, il représente plus de 20 pour cent du PIB de l'Arménie. D'après les dernières estimations de la FAO, moins de 6 pour cent de la population arménienne est victime de l'insécurité alimentaire alors que près d'un quart de la population totale de Sri Lanka souffre de la malnutrition. Plus généralement, certains pays à revenu intermédiaire, y compris parmi les pays pris en compte dans le rapport de synthèse, sont en cours de redressement à la suite de conflits récents, tandis que d'autres sont régulièrement frappés par des catastrophes naturelles brutales de grande ampleur. La Direction note aussi que de nombreuses caractéristiques des pays à revenu intermédiaire présentent des similitudes avec celles de pays qui ne sont pas classés dans cette catégorie.
4. Un large éventail de mesures, d'actions et d'approches a été mis en œuvre ces dernières années afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation au niveau des pays. Nombre d'entre elles visent à apporter des réponses à divers problèmes, questions et défis signalés dans le rapport. Par exemple, l'importance cruciale du rôle moteur et efficace des pays y est mise en avant. Depuis 2012, la Direction a traduit dans les faits une série de mesures visant à renforcer le rôle moteur des pays, notamment des procédures révisées de recrutement, d'évaluation et de mobilité. Plus de 40 représentants de la FAO ont été nommés depuis le début de l'année 2012. Ils ont été soumis à de nouvelles procédures d'évaluation et de sélection et la grande majorité des représentants de la FAO récemment nommés travaillent déjà pour l'Organisation, ce qui représente une rupture importante avec le passé.
5. En outre, les cinq évaluations récemment achevées sur les bureaux régionaux et sous-régionaux ont contribué à un examen approfondi des mesures qu'il fallait prendre pour renforcer le réseau de bureaux décentralisés de la FAO, y compris les bureaux de pays. Les mesures proposées ont été examinées en détail et approuvées par le Comité du Programme¹.
6. La Direction approuve les conclusions du rapport de synthèse sur le fait qu'il importe d'affiner le contenu stratégique et l'établissement des priorités en ce qui concerne les cadres de programmation par pays, et met en œuvre des mesures visant à améliorer leur formulation². De la même manière, les Membres ont approuvé une série de propositions de la Direction visant à renforcer la capacité de la FAO à fournir un appui plus efficace aux politiques, autre question qui apparaît clairement dans le rapport de synthèse³. Le rapport souligne que les efforts consentis en vue de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes au niveau des pays sont un point particulièrement faible. En novembre 2013,

¹ Évaluation du bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (janvier 2014, PC 115/3), pour l'Amérique latine et les Caraïbes (mars 2014, PC 115/4), pour l'Afrique (septembre 2013, PC 114/2), pour l'Europe et l'Asie centrale (janvier 2013, PC 113/3) et pour le Proche-Orient (janvier 2011, PC 106/5).

² Les cadres de programmation par pays ont été examinés à plusieurs occasions (voir par exemple le «Rapport sur la structure et le fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés» - JM 2013.2/3). On a insisté sur ce point dans toutes les évaluations régionales récentes.

³ PC 115/7: «Suite donnée à l'évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques alimentaires et agricoles», cent quinzième session du Comité du Programme, Rome, 26-30 mai 2014.

la Direction a communiqué aux Membres un document faisant le point sur les mesures prises afin de renforcer l'intégration des questions de parité hommes-femmes et sur une série de propositions visant à continuer de progresser sur cette question cruciale⁴. La Direction considère que des progrès ont été accomplis mais reconnaît que c'est encore un travail en cours. Le Directeur général adjoint (Opérations) a été nommé «défenseur de la parité hommes-femmes» pour garantir, au cours des mois à venir et des prochaines années, la continuité des progrès obtenus dans l'ensemble de l'Organisation, conformément aux engagements pris par l'ensemble du système de la FAO sur cet enjeu fondamental.

7. Le rapport de synthèse prône la définition d'un nouveau modèle opérationnel pour les bureaux de pays, qui soit mieux adapté aux besoins des pays à revenu intermédiaire. Cette proposition est un élément de la recommandation formulée dans le rapport. La Direction appuie pleinement la logique et les principes qui sous-tendent cette proposition et s'engage à œuvrer en faveur d'un modèle qui permette d'organiser tous les bureaux de pays pour faire en sorte qu'ils répondent aux besoins et aux particularités des pays hôtes (quel que soit leur classement en fonction des revenus).

8. En outre, le cadre détaillé relatif au recouvrement des coûts, en cours d'élaboration, devrait déboucher sur un recouvrement des coûts et une répartition des dépenses plus transparents et plus simples dans le cadre de l'évolution du modèle opérationnel de la FAO, en particulier dans les bureaux de pays. La Direction estime aussi qu'un examen plus poussé de la question de la couverture géographique permettrait de poursuivre la révision des modalités de fonctionnement des bureaux de pays et, à cet égard, se félicite que le Conseil ait souligné «qu'une nouvelle analyse et des mesures supplémentaires seraient nécessaires à l'avenir, en particulier une révision de la couverture géographique et des modalités de fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés de la FAO»⁵.

9. De plus, la Direction de la FAO s'engage à mettre en œuvre un cadre global et cohérent de contrôle interne et de responsabilité de l'Organisation, conjugué à un plan mûrement réfléchi visant à apporter des réponses aux lacunes relevées par le Bureau de l'Inspecteur général et par le Commissaire aux comptes en ce qui concerne le contrôle interne des bureaux décentralisés de la FAO. La Direction estime que ces mesures contribueront à améliorer les résultats et l'efficacité des bureaux de pays de la FAO et, ce faisant, donneront suite aux conclusions du rapport de synthèse⁶.

10. Le rapport contient une recommandation, à savoir l'élaboration d'une stratégie globale relative à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. La recommandation comprend deux éléments, le premier relatif à l'axe principal, la portée et les modalités de l'appui apporté par la FAO, le second sur la nécessité de définir un nouveau modèle opérationnel pour les bureaux de pays de la FAO dans les pays évalués. Les programmes nationaux de la FAO sont impulsés par les pays: le caractère ascendant et descendant du processus de planification stratégique de l'Organisation est inhérent au Cadre stratégique révisé de la FAO. C'est pourquoi la Direction estime qu'il n'y a pas lieu d'élaborer une stratégie spécifique pour les pays à revenu intermédiaire et s'engage à continuer d'améliorer et de renforcer les capacités de l'Organisation afin de répondre aux besoins des pays et d'optimiser les résultats, en particulier au niveau national. Ces modifications et améliorations continueront d'être mises en place pendant l'exercice biennal en cours et seront perfectionnées dans le Programme de travail et budget 2016-2017, pas seulement dans les pays à revenu intermédiaire mais dans tous les bureaux de pays de la FAO.

⁴ PC 114/5.

⁵ CL 149/REP.

⁶ FC 156/15.